un langage splendide, laissait ses auditeurs haletants. Il savait tirer des exemples qu'il citait des inductions applicables au présent et capables de laisser pressentir l'avenir. A travers ces espérances libérales, intervinrent des protestations de fidélité au roi et à la charte. De cette manière, il n'y avait pas moyen de l'inquiéter, et, d'autre part, il était difficile de se méprendre sur le sens général de sa polémique. Il ne prit aucune part à la révolution de Juillet : il en attendait l'issue. Ses amis du *Globe* lui reprochèrent amèrement cette attitude équivoque. M. Cousin fut interdit : M. Cousin était simplement circonspect. Mais du moment que le résultat du mouvement insurrectionnel fut acquis, le professeur de Sorbonne s'empressa de lui rendre hommage dans l'éloge funèbre de Farcy, jeune élève de l'Ecole normale tué sur la place du Carrousel dans les rangs du peuple insurgé. Plus tard, il dédia même à la mémoire du mort un de ses *Dialogues* de Platon, et le gouvernement se méprit si peu sur le compte de M. Cousin qu'il eut hâte de le nommer conseiller d'Etat, puis membre du conseil supérieur de l'Université, officier de la Légion d'honneur et enfin titulaire de la chaire de philosophie qu'il n'avait occupée jusqu'alors qu'à titre de suppléant de M. Royer-Collard. Sa bonne fortune le fit admettre bientôt après à l'Académie française, où il remplaça le baron Fourier, et en 1832, lors de la création de l'Académie des sciences morales et politiques, il y entra en vertu d'une ordonnance royale. Là ne se bornèrent point les faveurs dont le nouveau régime devait l'honorer : on ne tarda pas à le nommer directeur de l'Ecole normale, pair de France. Son chemin était donc fait. Mais sa position n'était pas sans inconvénient. D'une part, il représentait la philosophie officielle. Il suffisait qu'il personnifiât le pouvoir, même au point de vue des idées, pour être en butte aux attaques de deux sortes d'ennemis. C'était d'abord l'église, dont la branche française née de la maison de Bourbon était pour elle un échec, et cela à deux points de vue. En premier lieu, la dynastie nouvelle était libérale, et cela autant que possible en principe, elle n'avait pas de doctrine, mais elle était la protectrice née des doctrines qui l'avaient mise au pouvoir. M. Cousin était un écho de ces doctrines. Le clergé l'accusait de prêcher un système mixte. Or il est de l'essence du catholicisme de n'admettre aucun compromis; de sorte que l'éclectisme était pour lui un adversaire dangereux. D'autre part, la démocratie et le saint-simonisme avaient contre lui d'autres griefs à faire valoir. Pour l'une, il était pourvu de trop d'emplois; pour l'âpre, son spiritualisme était contraire aux principes humanitaires et aux intérêts industriels dont Saint-Simon était le prophète. Pris entre deux feux, M. Cousin, provisoirement, jugea utile de se taire. A part le catéchisme éclectique qu'il essaya d'introduire dans les écoles de l'Etat, et qu'il ne parvint pas à acclimater dans l'enseignement public, il se borna, durant les premières années du régime de Juillet, à administrer l'Ecole normale et à remplir ses autres fonctions administratives. De temps en temps néanmoins, il élevait une voix discrète en faveur des principes éclectiques qui dominaient dans les régions officielles. Son discours de réception à l'Académie française eut quelque retentissement. Il y célébrait l'alliance des lettres et de la philosophie. « Il y a, dit-il, des liens étroits entre la littérature et la philosophie. Toutes deux travaillent sur le même fonds, la nature humaine; l'une la peint, l'autre essaye d'en rendre compte. Souvent elles ont échangé d'heureux services; plus d'une fois les lettres ont prêté leur voix à la philosophie; elles ont accrédité, répandu, popularisé la vérité parmi les hommes, et quelquefois aussi la philosophie reconnaissante a apporté à la littérature des beautés inconnues. » Une des prétentions de la philosophie éclectique était de vouloir pénétrer dans les institutions religieuses. Il a été question plus haut de l'ouvrage intitulé : *Livre d'instruction morale et religieuse à l'usage des écoles primaires catholiques élémentaires et supérieures* (1833). C'est un petit in-12 que l'administration fit imprimer à vingt mille exemplaires et qu'elle se proposait d'adopter pour les écoles de l'Etat. Les évêques prirent le fait de si haut qu'il fallut y renoncer et détruire l'édition tout entière, dont il n'a pas survécu dix exemplaires. M. Cousin fit réimprimer son ouvrage l'année suivante; mais il n'entra point dans les écoles. Il jugeur au Consola de cet échec en allant étudier l'instruction secondaire en Hollande et en Allemagne. (Voir plus bas.)

En 1840, quoique conservateur, il fit partie comme ministre de l'instruction publique du cabinet du 1er mars présidé par M. Thiers. Il visait à transformer l'Université : « L'Université de France, écrivait-il en entrant au ministère, elle qui en est sortie de l'esprit de son fondateur, forme un système simple et puissant qui fait défendre contre les attaques de la passion et de l'ignorance en le développant sans le transformer... en l'enrichissant d'un certain nombre d'institutions empruntées à l'expérience générale et que nous pouvons perfectionner encore en les transportant parmi nous. Ce que j'ai dit, je le ferai; ce que j'ai conseillé, je l'exécuterai moi-même, et j'espère que je n'oublierai jamais que je suis arrivé au poste où le roi m'a appelé, non pour ma satisfaction personnelle, mais pour le progrès de la plus grande cause du XIXe siècle, celle de l'instruction publique. » Il ne fit rien du tout. Son élévation au ministère fut trop infatué de lui-même. Pendant trois mois, il n'y eut pas moyen de l'aborder. Ses amis ne le reconnaissaient plus : on eût dit qu'il avait le monde à gouverner. Il se borna néanmoins à écrire des programmes et à vouloir chercher noise au catholicisme. Il était persuadé de la nécessité de maintenir « les barrières salutaires que la sagesse du grand législateur impérial avait opposées à l'invasion du clergé dans l'enseignement public.... Non, s'écrie-t-il, l'Université n'est point l'ennemie de l'Eglise. Elle en est l'amie, elle en est l'alliée, mais enfin elle n'est point l'Eglise.....; elle n'a jamais été, elle ne sera jamais jésuitique.....; elle est de son siècle. » En résumé, sa tâche, pendant les huit mois qu'il resta au ministère, se borna à faire des phrases. Il rentra dans la vie privée un peu désappointé : l'ambition politique ne lui avait pas réussi. En entrant au ministère, il avait dû renoncer à sa chaire de la Faculté des lettres, ainsi qu'à la direction de l'Ecole normale. La mort de Jouffroy, son suppléant à la Sorbonne (1842), lui permit de reprendre sa chaire; mais il ne put rentrer à l'Ecole normale. Les temps devenaient durs : la chambre des députés ayant supprimé les émoluments de conseiller d'Etat en service extraordinaire, il résigna des fonctions inutiles. De fait, l'avénement au pouvoir de M. Guizot, qui ne l'aimait point, équivalait pour M. Cousin à une mise à la retraite. Il se contenta, durant le restant du règne, de venir à la chambre des pairs. Aussi vit-il avec une sorte de satisfaction tomber la monarchie de Juillet. La république ne lui en sut pas gré et le mit à l'écart. Cela ne l'empêcha point d'offrir sa plume au général Cavaignac, quand l'Académie des sciences morales entreprit de publier une série de petits traités destinés à réagir dans l'esprit des masses contre la Restauration. Si l'on peut apprendre dans ses livres l'histoire de toutes les doctrines philosophiques du passé, il serait difficile de préciser celles qui lui sont propres. Il a été successivement le disciple de Royer-Collard, de Maine de Biran, des Ecossais Thomas Reid et Dugald-Stewart. Il a fondé une école dans laquelle Aristote, Platon, Locke, Kant et beaucoup d'autres sont l'objet d'un culte pareil. Un moment, il a voulu réduire la philosophie à l'étude pure et simple de la psychologie. Son tempérament ne se prêtant qu'avec peine à l'étude approfondie de l'âme humaine considérée d'une manière exclusivement expérimentale, il s'est rejeté sur l'histoire critique des systèmes, et c'est précisément dans cette critique historique qu'il a fait consister l'éclectisme. L'éclectisme n'est point une philosophie. C'en est au contraire l'absence; il exclut les convictions personnelles, et ne produit que le scepticisme systématique, donné pour le dernier mot de la science philosophique.

Après avoir erré pendant quarante ans sur tous les grands chemins de la pensée, comme il lui était difficile de dresser sa tente quelque part, il a fini, de guerre lasse, par renoncer à la philosophie pour l'érudition. A ses anciens disciples qui lui demandaient dans les dernières années de sa vie, à quoi il fallait s'en tenir, il répondait naïvement que la philosophie se réduisait après tout à la morale. Or, d'après le commentaire qu'il ajoutait à cette déclaration, la morale ne diffère pas de la religion. Quelle religion? dira-t-on. Le christianisme évidemment. On lui objecte que le christianisme est une codification de la morale, comme le code civil est une codification de la justice. Il n'en disconvient pas. Alors on lui demande d'expliquer pourquoi il a consumé sa jeunesse et son âge mûr à établir une distinction radicale entre la philosophie et la religion. Il a fini par ne pas répondre. En résumé, il reste le père de l'école éclectique, où l'on ne peut voir qu'une sorte de gymnastique intellectuelle qui ne mène à rien, mais qui a l'avantage de laisser chacun libre de se créer à lui-même une religion intellectuelle.

« Si M. Cousin, dit un critique éminent, n'avait voulu que rétablir, contrairement au résultat du XVIIIe siècle, une philosophie où l'on prouvât par diverses sortes de raisonnements plus ou moins rigoureux l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, son immortalité, la liberté morale de l'homme dans une certaine mesure, il y aurait eu peu à redire, puisque cette philosophie a été celle des Socrate, des Platon, des Descartes, des Bossuet, des Fénelon, des D'Agueseau. Mais M. Cousin a voulu davantage : il a affecté la rigueur et l'invention dans la méthode, il a prétendu serrer les choses de plus près que ses devanciers; il a tenu à donner à sa philosophie une solidité indépendante de toute tradition révélée; il a aspiré, en un mot, à fonder une école de philosophie intermédiaire, qui ne choquât point la religion, qui existât à côté, qui en fût indépendante, souvent auxiliaire en apparence, mais encore plus protectrices, et par instant dominatrice, en attendant peut-être qu'elle en devînt héritière. C'est dans cette prétention secrète ou affichée qu'a paru le danger, et c'est de ce côté qu'a paru le fort de l'attaque. D'une autre part, les rigoureux observateurs de la nature humaine lui ont reproché de maintenir orgueilleusement certains dogmes qu'une philosophie plus positive et plus hardie se croyait en droit de contester, de ne tenir aucun compte de l'homme physique et naturel dans les opérations de l'esprit, de se soucier moins d'être un vrai philosophe, ce qui n'est donné qu'à peu d'hommes, que de vouloir fonder une grande école de philosophie (ce qui est bien différent), et d'aller jusqu'à faire ensuite de cette philosophie une doctrine d'Etat, ayant cours et influence. Il en est résulté que sa grande et ambitieuse tentative, qui mécontentait et inquiétait les hommes religieux, ne satisfaisait point d'ailleurs les savants ni le petit nombre des libres philosophes; elle avait contre elle les croyants, et n'avait pas pour elle les physiologistes..... Le clergé est redevenu important, son rôle considérable, et il est naturel que l'on compte avec lui. La raison en est claire et socialement manifeste. Bien des gens se soucient médiocrement de l'Eglise quand ils ne la voyaient que comme un obstacle qui les gênait dans leurs idées de progrès et d'élargissement de la voie publique; mais du jour on la société a été en danger d'être envahie, on s'est aperçu que l'Eglise faisait partie des fortifications et des remparts de la place, et c'est alors que bien des indifférents, qui la veille encore auraient voulu la diminuer, sinon la détruire, ont compris l'importance de la défendre. Dans un tel état politique de défiance et de siège, il n'y avait plus de place pour l'espèce de philosophie intermédiaire de M. Cousin, et le maître lui-même semble l'avoir compris en se réfugiant dans la littérature proprement dite. »

En définitive, l'éclectisme de M. Cousin est mort et n'a plus qu'une existence verbale dans les écoles et dans les programmes universitaires, où on ne le tolère que parce qu'on n'a rien à mettre à sa place.

Le style de M. Cousin est presque toujours plein d'éclat et d'éloquence; nous disons presque toujours, car on y rencontre quelquefois des phrases communes comme celle-ci : « En tout et partout Dieu revient en quelque sorte à lui-même dans la conscience de l'homme, dont il constitue indirectement le mécanisme par le rôle et par le mouvement propre et de la triplicité essentielle dont il est l'identité absolue. » (*Fragments philosophiques*, p. 40 de la préface.) Quand il a écrit cette phrase presque incroyable, il a sans doute laissé son esprit plongé dans l'étude des parties les plus obscures de la philosophie allemande, et s'il crut alors se comprendre, il est probable que plus tard, sorti d'un tel rêve, il se serait trouvé lui-même complétement inintelligible. Mais ceci n'est qu'une exception, une tache presque imperceptible dans un soleil brillant, et il reste vrai que, comme écrivain et comme intelligence, le chef de l'école éclectique laissera une trace durable dans l'histoire des lettres et de l'esprit.

Il fut moins recommandable comme caractère. Son avarice et sa cupidité passeront en proverbes. On raconte qu'il faisait porter à son père ses vieux habits; que, ministre de l'instruction publique, il avait un garçon de bureau qui lui apportait son déjeuner à M. Cousin se faisait apporter à déjeuner, et qu'il imputait la dépense sur le matériel de son ministère. Les exemples de cette parcimonie poussée à l'excès abondent d'ailleurs. Nous en citerons quelques-uns recueillis par M. Gustave Moreau : « Jamais depuis vingt-cinq ans, dit le spirituel chroniqueur, il n'eut de terme à payer. Il logeait à la Sorbonne, quoiqu'il ne fût pas recteur, et aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis qu'il y avait établi sa demeure n'a jamais songé à lui donner congé. La République et l'Empire ont ratifié le bail de Louis-Philippe. Quand il fut question de démolir la vieille Sorbonne, M. Cousin entra, dit-on, en instance pour obtenir une indemnité. »

Une fois Victor Cousin paya le théâtre à son secrétaire. E. Augier était venu lui faire sa visite pour entrer à l'Académie. Après un entretien *ad hoc*, E. Augier dit qu'il avait prévu le cas où M. Cousin, *philosophe*, ne serait pas familiarisé avec ses œuvres dramatiques; en conséquence, il lui avait apporté une loge pour aller voir le *Mariage d'Olympe*.

Une fois Victor Cousin paya le théâtre à son secrétaire. — Pas possible! — Ah! vous me trouvez généreux aujourd'hui. Venez. » Ils partirent ensemble à pied.

Au contrôle, Victor Cousin s'aperçut en se fouillant qu'il avait oublié les billets. « Peste! fit-il en se retournant vers son secrétaire, allons-nous-en. Je ne tiens guère à donner 20 fr. pour voir marier Olympe. »

Ils s'en retournèrent donc ensemble et toujours à pied. Mais la pluie survint; il fallut prendre un voiture. « A la Sorbonne, dit Victor Cousin. — A la Sorbonne! » riposta le cocher, et il fouetta ses bêtes.

Une demi-heure après, le fiacre s'arrêtait devant une maison de coton. « Bourgeois, demanda l'Auvergnat, si par un effet de votre complaisance vous pouviez me dire si c'est ici la Sorbonne. » Victor Cousin mit la tête à la portière et aperçut la flature de coton.

Sa mauvaise humeur éclata. Si bien qu'il descendit de voiture et refusa de payer. Et il s'éloigna en laissant son secrétaire en pourparler avec le cocher.

Ceci ressemble à de la charge, et nous ne voudrions pas en affirmer la réalité; mais nous avons cru pouvoir le rapporter ici comme témoignage de l'opinion qu'on s'était faite des habitudes et du caractère du philosophe qui est mort avec 70,000 livres de rentes.

M. Cousin est un des écrivains les plus féconds et les plus laborieux du XIXe siècle. Comme il a publié dans les journaux et les recueils périodiques un grand nombre d'articles qu'il serait fort long d'énumérer, nous n'indiquerons ici que les ouvrages de longue haleine. On a de lui : *Cours de philosophie professé à la Faculté des lettres pendant l'année* 1818 *sur le fondement des idées absolues du vrai, du beau et du bien* (1836, in-8°); M. Garnier l'a publié, amendé et corrigé; l'ouvrage publié en 1853 est intitulé : *Du vrai, du beau et du bien*, n'est que le cours de 1818 refondu par M. Cousin lui-même; *Cours d'histoire de la philosophie*, publié par livraisons à partir de 1827, et réédité en 1840 en 3 vol. in-8°; *Cours d'histoire de la philosophie moderne professé à la Sorbonne pendant les années* 1816 *et* 1817 (1841, 1 vol. in-8°); *Cours d'histoire de la philosophie morale au* XVIIIe *siècle*, cours de 1816 à 1820 (1840-1841, 5 vol. in-8°), publié par MM. Vacherot et Danton; *Œuvres inédites d'Abélard pour servir à l'histoire de la philosophie scolastique en France* (1836, 1 vol. in-4°); cet ouvrage fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France; *Introduction aux ouvrages inédits d'Abélard* (1 vol. in-4°, sans lieu ni date, mais de la même époque); *Mémoire sur le* sic et non *d'Abélard* (1835, 1 vol. in-4°); *Livre d'instruction morale et religieuse à l'usage des écoles primaires catholiques élémentaires et supérieures*, anonyme (1833, 1 vol. in-12; il y en a eu une 2e édition en 1834); *Etat de l'instruction primaire dans le royaume de Prusse en* 1831 (1833, 1 vol. in-8°). *De l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne et particulièrement en Prusse* (1840, 2 vol. in-8°); *D'un commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon* (1834, 1 vol. in-4°); *D'un second commentaire inédit sur le même sujet* (1835, 1 vol. in-2°); *De la métaphysique d'Aristote* (1835, 1 vol. in-8°; 1838, 2e édit.); *Rapport à l'Académie des sciences morales sur un concours, suivi d'un essai de traduction des deux premiers livres de la Métaphysique d'Aristote* (1839, 1 vol. in-8°); *Traduction du* Manuel de la philosophie de *Tennemann* (1839, 2 vol. in-8°), avec la collaboration de M. Vignier, qui serait l'auteur de la plus grande partie de la traduction; *Fragments philosophiques* (1826, 1 vol. in-8°); *Nouveaux fragments philosophiques* (1829, 1 vol. in-8°); l'auteur a publié plusieurs autres volumes de *Fragments* composés de mémoires et d'articles insérés pour la plupart dans le *Journal des savants* et la *Revue des Deux-Mondes*. Les principaux sont : les *Fragments de philosophie cartésienne*, de *philosophie scolastique*, de *philosophie ancienne, moderne*; *Fragments littéraires* (1843, 1 vol. in-8°); ce volume contient entre autres : le *Discours de réception à l'Académie française*, le *Discours sur la renaissance de la domination ecclésiastique* et plusieurs oraisons funèbres; *Leçons de philosophie sur Kant* (1842, 1 vol. in-8°); *Des pensées de Pascal* (1842, 1 vol. in-8°); *Jacqueline Pascal* (1844, 1 vol. in-18); *Etudes sur les femmes et la société du* XVIIe *siècle* : 1° *Madame de Longueville* (1853, 1 vol. in-8°); 2° *Madame de Sablé* (1854, 1 vol. in-8°); 3° *Mesdames de Chevreuse et de Hautefort* (1856, 2 vol. in-8°); 4° la *Société française au* XVIIe *siècle, d'après le* Grand Cyrus *de Mlle de Scudéry* (1858, 2 vol. in-8°); *Philosophie populaire* (*Vicaire Savoyard*), avec un appendice sur le style de Rousseau (1849, 1 vol. in-18); *Justice et charité* (1849, 1 vol. in-18).

Les premières *Œuvres complètes* de M. Cousin ont été publiées en 1846-1847 chez Ladrange (22 vol. in-18). Il a été question plus haut de sa traduction des *Œuvres* de Platon, et de ses éditions de *Proclus* et d'*Abailard*. On lui doit, en outre, une édition des *Pensées* de Pascal, faite à l'aide de documents originaux.

COUSIN DE CONTAMINE, écrivain français, né à Grenoble. Il a publié sous le voile de l'anonyme : *Eloge historique de M. Cousin l'aîné* (Paris, 1737, in-12); un *Traité critique du plain-chant usité aujourd'hui dans l'Eglise* (Paris, 1749, in-12); un *Mémoire pour servir à la vie de M. Favanne, peintre* (Paris, 1753, in-12).

COUSIN-DESPRÉAUX (Louis), érudit français, né à Dieppe en 1743, mort en 1818. Il a publié une *Histoire générale et particulière de la Grèce* (Rouen, 1788-1789, 16 vol. in-12), et les *Leçons de la nature* ou l'*Histoire naturelle, la physique et la chimie présentées à l'esprit et au cœur* (Paris, 1802, 4 vol. in-12).

COUSIN JACQUES, nom sous lequel on désigne quelquefois Beffroi de Reigny. C'est de ce pseudonyme qu'il a signé la plupart de ses œuvres musicales et littéraires.

COUSIN-MONTAUBAN (Charles-Guillaume-Marie-Apollinaire-Antoine), comte DE PALIKAO, général français, né en 1796. Il entra dans la cavalerie, se conduisit avec distinction dans plusieurs campagnes en Afrique, et devint successivement chef d'escadron de spahis (1836), colonel de chasseurs (1845), général de brigade (1851) et général de division (1855). Rappelé d'Algérie après avoir commandé quelque temps à Constantine, M. Cousin-Montauban reçut le commandement de la 21e division militaire. Lorsque, en 1860, le gouvernement français, de concert avec l'Angleterre, résolut de porter la guerre en Chine, M. Cousin-Montauban fut mis à la tête de notre corps expéditionnaire, puis il prit la direction suprême des forces anglo-françaises. Au mois d'août, la petite armée, qui venait attaquer le plus grand et le plus peuplé des empires de l'Asie, arriva à l'embouchure du Pei-Ho. Le général Montauban s'empara des forts de Ta-Kou (20 août), rencontra le 21 septembre, à Pa-li-Kao, l'armée chinoise, commandée par Sang-Ko-lin-sin, le battit complétement, malgré une énorme disproportion de forces, marcha sur Pékin, la capitale de l'empire, et s'en empara le 12 octobre. Le 23 du même mois, le gouvernement chinois, effrayé des prodigieux succès de cette poignée d'Européens, souscrivait aux conditions qui lui étaient imposées par les alliés, et signait la paix. Lorsque M. Cousin-Montauban revint en France, au mois de juillet 1861, l'empereur l'avait nommé grand-croix de la Légion d'honneur depuis l'année précédente et sénateur depuis quelques mois. Pour récompenser d'une façon éclatante ses services, le chef de l'Etat lui donna en outre le titre de comte de Palikao (22 janvier 1862), et fit présenter au Corps législatif un projet de dotation. Ce projet, accueilli plus que froidement par la majorité, fut repoussé par la commission chargée de l'examiner, et dut être retiré. Depuis 1865, le général Cousin-Montauban a pris le commandement du 4e corps d'armée, en remplacement du maréchal Canrobert.

COUSINAGE s. m. (kou-zi-na-je — rad. *cousiner*). Parenté, relations entre cousins, entre parents : *Quand le despotique* COUSINAGE *bourgeois fait une victime, elle est si bien entortillée et bâillonnée, qu'elle n'ose se plaindre.* Balz.)

Sous le nom de *cousinage*
Se fait certain tripotage.

MAINARD.

‖ Les cousins, la parenté : *Tout le* COUSINAGE *y était.*

— Fig. Analogie : *Il y a grand voisinage et* COUSINAGE *entre l'homme et les autres animaux.* (Charron.)

COUSINAILLE s. f. (kou-zi-na-lle; *ll* mll. — rad. *cousin*). Très-fam. Parenté nombreuse et fatigante : *Le meunier était retourné à la danse, espérant y retrouver Rose débarrassée de ce qu'il appelait dédaigneusement sa* COUSINAILLE. (G. Sand.)

COUSINANT (kou-zi-nan) part. prés. du v. Cousiner : *J'irai avec l'abbé à Bourbilly, Guitant me reconduira en* COUSINANT *jusqu'à une journée de Nevers.* (Mme de Sév.)

COUSINÉ, ÉE (kou-zi-né) part. passé du v. Cousiner : *Il était* COUSINÉ *de tous ceux qui le savaient riche.*

COUSINEAU (Pierre-Joseph), luthier et compositeur, né à Paris en 1753, mort en 1824. Il apporta un perfectionnement à la fabrication des harpes, en leur donnant un double rang de pédales (1782), et devint luthier de la reine (1788), puis harpiste de l'Académie royale de musique. Comme compositeur, il a écrit des sonates, des airs variés pour la harpe, et on lui doit une méthode pour cet instrument.

COUSINER v. a. ou tr. (kou-zi-né — rad. *cousin*). Traiter en cousin ou traiter de cousin :

Un homme de fortune évite un parent mince,
Qui vient le *cousiner* du fond de la province.
DESMARIS.

— v. n. ou intr. Vivre dans l'intimité; agir familièrement : *Il* COUSINE *avec tout le monde. La grande Mademoiselle* COUSINAIT, *et s'intéressait fort en ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir.* (St-Sim.)

— Vivre en parasite chez les autres : *Il* COUSINE; *il n'a pas d'autres ressources pour vivre.*

— *Ne pas cousiner*, Etre antipathiques l'un à l'autre : *Nous* NE COUSINIONS PAS *ensemble.*

Se cousiner v. pr. Se traiter de cousins, s'appeler cousins : *Ils se* COUSINERENT *la première fois qu'ils se virent.*

COUSINET s. m. (kou-zi-né). Bot. Nom vulgaire du fruit de l'airelle myrtille et de la canneberge. ‖ On dit aussi COUSSINET.

COUSINETTE s. f. (kou-zi-nè-te). Agric. Variété de pomme. ‖ On dit aussi COUSSINETTE et PASSE-POMME.

COUSINERY (Esprit-Marie), savant numismate français, correspondant de l'Institut, né à Marseille en 1747, mort en 1835. Il fut tour à tour consul de France à Smyrne, à Rosette et à Salonique (1773-1819), et acquit, pendant son long séjour dans le Levant, une profonde connaissance des médailles grecques et du Bas-Empire. Il vendit successivement quatre collections importantes, qu'il était parvenu à réunir : la première à la Bavière, en 1811, pour 136,000 fr., au refus du gouvernement français, qui n'offrit que la moitié de cette somme; la deuxième aussi à la Bavière, en 1816, composée de 4,500 médailles, pour 75,000 fr.; la troisième à l'Autriche, en 1817, de 5,000 médailles, pour 35,000 fr.; la quatrième à la France, en 1820, de 4,500 médailles, pour 60,000 fr. Les collections numismatiques de Cousinery ont fourni de précieux renseignements à Michaud pour son *Histoire des croisades*. On a de lui, entre autres écrits : *Catalogue raisonné des médailles qui ont été frappées par les princes croisés* (1822, in-8°); *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne* (1825, in-4°); *Voyage dans la Macédoine* (1831, 2 vol. in-8°, avec 22 planches).

COUSINERY, ingénieur des ponts et chaussées et mathématicien français contemporain, sur la vie duquel nous ne possédons aucun détail. On a de lui une *Géométrie perspective* (1828, in-4°), où il ne fait usage que d'une seule projection ou perspective plane. Dans le système qu'il propose, un plan est déterminé par sa trace sur le plan de projection et celle d'un plan parallèle mené par l'œil de l'observateur, ou point central; une droite est définie de même par sa trace et celle d'une parallèle menée du même point central, etc. Les épures auxquelles conduit ce mode de représentation ne sont pas plus compliquées que celles de la géométrie descriptive de Monge; on pourrait donc en faire usage soit dans la pratique, soit dans la théorie.

COUSINIE s. f. (kou-zi-nî — de *Cousin*, ministre français). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, formé aux dépens des chardons, et renfermant une seule espèce, qui croît dans le Caucase.

COUSINIÈRE s. f. (kou-zi-niè-re — rad. *cousin*). Fam. Fournilière de cousins, de parents :

Je n'ai fait de Paris ici presque qu'un saut,
Et n'y croyais jamais arriver assez tôt.
J'arrive, et n'y suis pas une journée entière,
Qu'abîmé tout d'un coup dans une *cousinière*,
Je pense, tant je souffre et d'esprit et de corps,
Que jamais asser tôt je n'en serai dehors.
DU CERCEAU.

‖ On dit moins bien COUSINERIE.

— Rideau de gaze dont on enveloppe son lit pour se garantir de la piqûre des cousins.

COUSINOT, COUSINET ou **COSINOT**, nom d'une famille de magistrats de Paris, dont le chef fut Pierre COUSINOT, procureur du roi à Auxerre, qui reçut des lettres de noblesse en 1411. Ses principaux membres furent : Pierre COUSINOT, fils du précédent, né vers 1380, mort après 1450. Il était avocat au parlement, lorsqu'il fut chargé par Valentine de Milan de défendre, dans une assemblée convoquée au Louvre en 1408, la mémoire de son mari, le duc d'Orléans, contre les attaques de Jean Petit, et de signaler ses assassins. Cousinot devint procureur général au parlement de Paris, puis fut transféré à Poitiers, où il se constitua le défenseur des libertés gallicanes, et s'opposa à l'enregistrement de l'ordonnance de 1445. — Son frère, Guillaume COUSINOT, mort après 1442, fut successivement avocat au parlement de Paris, conseiller, chancelier du duc d'Orléans et président à mortier (1438). On possède, sous le titre de *les Gestes des Français descendus du roy Priam jusques à Charles, fils de Charles sixième, et Jehanne la Pucelle*, le manuscrit d'un ouvrage désigné par Jacques Le Héron sous le nom de *Chronique de Guillaume Cousinot*, et dont la première partie paraît être du personnage qui fait l'objet de cette biographie. — Guillaume COUSINOT, fils de Pierre et neveu du précédent, né vers 1400, mort vers 1484, fut à la fois magistrat, ambassadeur, écrivain et l'un des hommes les plus distingués de son temps. D'abord conseiller, puis premier président du conseil du dauphin, Cousinot remplit, de 1438 à 1444, diverses missions administratives et judiciaires, puis, de 1444 à 1449, devint l'agent diplomatique le plus actif entre l'Angleterre et la France. Homme de guerre aussi bien qu'homme de cabinet, il se conduisit avec distinction dans l'expédition qui remit la Normandie sous le pouvoir du roi de France (1449), fut nommé bailli de Rouen, arrêta en cette qualité le duc d'Alençon en 1456, puis se rendit, en 1459, au congrès de Mantoue comme ambassadeur. Sous Louis XI, Cousinot jouit de la même faveur que sous Charles VII. Il rendit les plus grands services au nouveau roi, qui le nomma son chambellan (1463), en fit son conseiller, lui donna une pension de 3,000 livres, et l'appela aux postes de capitaine de Cabrières en Languedoc, de capitaine de Saux, près de Perpignan, de gouverneur de Montpellier, etc., tout en le gardant auprès de lui pour l'aider de ses conseils. Sous Charles VIII, Cousinot assista aux états de Tours et mourut bientôt après. Il était seigneur de Montreuil, près de Vincennes, et châtelain de Lutès-les-Montpellier. Nous possédons de Cousinot plusieurs écrits dont on trouve les manuscrits à la Bibliothèque impériale. Nous citerons entre autres : *Relation d'ambassade et autres documents relatifs aux négociations entre la France et l'Angleterre; Instructions diplomatiques relatives à une mission auprès de Marguerite d'Anjou; Relation d'une ambassade à Rome au sujet de l'affaire du cardinal La Balue*, dont on trouve des extraits dans les *Pièces justificatives de l'histoire de Louis XI de Duclos; Lettres aux chanceliers et seigneurs du grand conseil sur les droits du roi*, insérées dans l'édition de Comines de Mlle Dupont. On croit que la *Chronique de la Pucelle*, publiée par Denis Godefroy dans son *Recueil des historiens de Charles VII*, est de Guillaume Cousinot.

COUSINOT (Jacques), médecin, né à Paris vers 1585, mort en 1645, gendre de Bouvard, premier médecin de Louis XIII. Il fut professeur au Collége de France, et devint médecin du roi. On a de lui un *Discours touchant la nature et les vertus des eaux minérales de Forges* (1631). — Son fils, Jacques COUSINOT, également médecin, a publié : *Guillelmi Puteani de occultis pharmacorum purgantium facultatibus* (Lyon, 1658, in-4°); *Delphinus gallicus* (1662, in-fol.), poëme.

COUSSOIR s. m. (kou-zoir — rad. *coudre*). Techn. Métier sur lequel on opère la couture des volumes. ‖ Etau qui sert aux gantiers pour la couture et le montage des gants.

COUSSA s. m. (kou-sa). Philol. Idiome carlerié par le peuple du même nom : *Dans le* COUSSA, *tous les verbes se terminent en* a. (Bachelet.)

— Bot. Nom vulgaire du houx dans le Poitou.

COUSSAC-BONNEVAL, bourg et commune de France (Haute-Vienne), canton, arr. et à 11 kilom. E. de Saint-Yrieix; pop. aggl., 675 h. — pop. tot., 3,273 hab. Commerce de grains et de bestiaux. Manufactures de porcelaine; carrières de kaolin. Près de là se trouve un ancien château entièrement conservé, composé de vastes bâtiments que flanquent cinq tours à mâchicoulis, de forme et de grandeur différentes.

COUSSAPOA s. m. (kou-sa-po-a). Bot. Genre d'arbres, de la famille des artocarpées, comprenant environ quatre espèces, croissant dans l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi COUSSAPIER ou COUSAPIER.

COUSSARÉE s. f. (kou-sa-ré). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des coffées, renfermant environ quatre espèces, qui croissent à la Guyane et aux Antilles.

— **Encycl.** Le genre *coussarée* appartient à la famille des rubiacées et à la tribu des psychotriées; il renferme quatre ou cinq espèces, qui croissent à la Guyane et aux Antilles. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, coriaces, presque sessiles, munies de stipules; à fleurs blanches, petites, brièvement pédonculées, groupées en faisceaux terminaux; le fruit est une petite baie uniloculaire, renfermant un noyau ou coque, qui contient une seule graine à tégument coriace. L'écorce des *coussarées* passe, dans le pays où croissent ces végétaux, pour un des meilleurs succédanés du quinquina; les naturels la regardent comme un excellent spécifique contre les fièvres intermittentes.

COUSSE s. m. (kou-se — on a fait venir ce mot de l'ital. *concio*, parfumé, par antiphrase). Argot. Usité dans la locution *Casse de carte*, infirmier d'hôpital. ‖ On disait autrefois CONCE DE CASTUS.

COUSSECAILLE s. f. (kou-se-ka-lle; *ll* mll.) Ragoût à l'usage de certains créoles. ‖ On dit aussi COUSSEKAILLE.

COUSSECOUCHE s. f. (kou-se-kou-che). Bot. Plante potagère, qui croît aux Antilles, et dont la racine, qui est comestible, ressemble au navet; racine de cette plante : *La chair de la* COUSSECOUCHE *a la consistance de celle d'une châtaigne bouillie.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi COUCHECOUCHE.

— **Encycl.** La *coussecouche* ou *couchecouche* est une racine potagère, qui croît aux Antilles. Elle a ordinairement le volume et la forme d'un gros navet. L'écorce extérieure en est brun grisâtre, rude au toucher et garnie de fibres; la chair est blanche ou violette (ce qui fait croire que l'on confond sous ce nom plusieurs espèces); elle a une consistance analogue à celle de la châtaigne bouillie, mais elle est un peu plus cassante. C'est un aliment assez estimé des créoles, bien qu'il soit un peu venteux. On le fait cuire dans l'eau avec un peu de sel, et on le mange avec le poisson et les viandes salées.

COUSSEMAKER (Charles-Edmond-Henri DE), compositeur et musicographe français, né à Bailleul (Nord) en 1805. Il vint faire son droit à Paris, où, en même temps, il cultiva la musique et prit des leçons de composition de Reicha. Il se rendit ensuite à Douai, y fit son stage d'avocat, puis fut nommé juge de paix à Bergues, juge à Dunkerque, et finit par se fixer à Lille. M. Coussemaker s'est livré à d'importants travaux sur l'archéologie musicale, a donné comme compositeur des ouvertures, des chœurs, des messes, etc., et est devenu membre de la Société d'archéologie de Paris, de l'Académie royale de Belgique, ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes, président du comité de la langue flamande, correspondant du ministère de l'intérieur pour les travaux historiques, etc. Il est en outre membre du conseil général du département du Nord. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur Huchald et ses traités de musique, suivi de recherches sur la notation et sur les instruments de musique* (Paris, 1841, in-4°); *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du Nord* (1843, in-8°); *Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1852, in-4°), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Chants populaires des*